

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE APSM

Réunion du 6 décembre 2005
en mairie de Brenouille

relevé de décisions

La Commission Locale d'Information et de Surveillance s'est déroulée le 6 décembre 2005 dans les locaux de la mairie de Brenouille, sous la présidence de M. Daniel ROUHIER, sous-préfet de l'arrondissement de Clermont.

Participaient à la réunion :

- M. Michel Lhomme, directeur d'A.P.S.M
- Mme Ludwilla Latyn, responsable environnement-qualité chez A.P.S.M
- M. Jean-Luc Flamant, membre du C.H.S.C.T et C.E de la société A.P.S.M
- M. Jean-Claude Dangreville, chef de groupe des subdivisions de l'Oise à Beauvais, D.R.I.R.E Picardie
- M. Sébastien Guincêtre, adjoint subdivision Oise 5 à Beauvais, D.R.I.R.E Picardie
- Mlle Fiona Tchanakian, division environnement à Beauvais, D.R.I.R.E Picardie
- M. Jean-Régis Braudeau, président de l'association ROSO
- M. Guy Hennequin, association ROSO
- M. Roger Menn, conseiller général du canton de Liancourt
- M. Dominique Nagy, maire des Ageux
- M. Jacques Perras, maire adjoint de Brenouille
- Mme Dominique Mangeard, responsable du bureau interministériel, sous-préfecture de Clermont.

M. Rouhier remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour:

- rapport d'activité 2004 - 2005 présenté par A.P.S.M (annexes 1 à 3)
- situation administrative de la société présentée par la D.R.I.R.E (annexe 4)
- présentation des contrôles inopinés par la D.R.I.R.E (annexe 5)
- questions diverses

RAPPORT D'ACTIVITE 2005

Les documents cités en annexe sont projetés sur écran et commentés à l'assistance.

M. Lhomme précise que les évolutions pour la période 2004 - 2005 ont été relativement faibles et que l'entreprise s'est engagée dans une phase stabilisée en optimisant ses acquis:

- en mars 2004, obtention de la certification 18 001 en terme de sécurité et santé
- développement du panel clients à tout le secteur plomb, déjà engagé en 2003
- développement de produits plus techniques tels que les alliages calcium, super doux... déjà amorcé en 2003

- engagement dans un programme de réduction de risques par des actions de confinement des locaux.

Le tableau "bilan de production de 2003 à octobre 2005" (**annexe 1**), démontre une activité stabilisée avec un gros volume constant de produits broyés.

Le bilan de production en plomb doux, plomb Sb, plomb Ca affiche également des résultats constants depuis 2003 (**annexe 2**).

M. Lhomme commente ensuite les suivis et contrôles de plomb dans l'air réalisés en 2005 (**annexe 3**):

- **rejets canalisés** (mesures APAVE): contrairement aux deux années précédentes, une augmentation de plomb a été constatée sur le four n° 2. Les actions engagées par A.P.S.M portent sur:
 - le remplacement du caisson défectueux (prévu fin 2005)
 - l'évaluation de nouvelles manches de filtration protégées par des particules incandescente (en cours),
 - le remplacement de la plaque de maintien des têtes de manches filtrantes (sera fait lors de l'arrêt de fin d'année).

M. Braudeau se fait confirmer par M. Lhomme que les fours 1 et 3 ont bien bénéficié de vérifications similaires, validées par l'APAVE.

L'APAVE a d'ailleurs effectué un contrôle inopiné sur le four n° 3 le 3 avril 2005 (four traitant les éléments les plus chargés en matière plastique), relevant ainsi une forte concentration de COV (composés organiques volatiles). Le pic de COV s'explique par un arrêt inopiné de 10 minutes de ce four lors d'un essai pendant un cycle de fusion complet de trois heures, impliquant un arrêt de post combustion.

- **rejets de plomb dans l'eau**: résultats en baisse constante
- **eaux souterraines**: les contrôles par quatre piézomètres confirment une bonne qualité des eaux souterraines.
- **retombées** (mesures ATMO Picardie): mesures réalisées par cinq jauges sous vents dominants, en mg (microgramme)/m²/jour: stabilisation des résultats obtenus dans le temps.
- **teneurs atmosphériques**: mesures effectuées par deux capteurs. Stabilité linéaire constatée sur l'ensemble des relevés mensuels.
- **suivi des terres** (mesures ICF environnement): en C.L.I.S 2004, deux points avaient enregistré une teneur en plomb élevée en mg/kg de matière sèche de terre. Ces points ont été vérifiés cette année, sans relever d'anomalie. Les membres de la C.L.I.S s'interrogent sur la source plausible en évoquant la possibilité d'un épandage de produits fertilisants sur les espaces incriminés.
- **suivi des végétaux** (mesures ICF environnement): résultats largement en dessous des limites autorisées.

- **suivi des productions animales de lait** (mesures ICF environnement): valeurs obtenues très inférieures au seuil autorisé.

Résultats H & S (hygiène et sécurité)

- **en matière de sécurité:** sur cinquante salariés en production et une dizaine dans les bureaux et service technique:
- fréquence des accidents de travail: objectif à atteindre de 27,7 (indice dans le secteur de la métallurgie) - tendance à la baisse depuis plusieurs années pour un résultat cumulé sur l'année 2005 de 41.
- gravité des accidents: sur un objectif de 1,17, résultat obtenu de 0,38 en cumul annuel 2005
- santé: contrôle trimestriel de plomb dans le sang auprès du personnel exposé (mesuré en ug/100 ml de sang). Sur un seuil légal de retrait de poste de travail de 50 ug/100 ml de sang (en 2006, le seuil sera de 40), A.P.S.M obtient des résultats bien inférieurs et en baisse constante (au 3^{ème} trimestre 2005 = 19,5).

Les projets H & S

- programme 5 S : l'objectif est de par exemple, optimiser le rangement et l'aménagement d'un espace de travail pour faciliter celui-ci, améliorer la sécurité et le rendement et générer une meilleure organisation.
- programme "observe" : outil d'aide à la réduction des risques d'accidents pour améliorer les comportements. Neuf groupes travaillant avec la collaboration d'un consultant externe, définissent des listes des bons comportements.

Investissements et réalisations 2005

- remplacement de la toiture de l'atelier d'affinage pour 50 K€ et des toitures des filtres 1 et 2 pour 15 K€,
- amélioration des conditions de travail par l'achat d'une machine permettant l'assistance au décrassage des cuves d'affinage pour 30 K€,
- engagement d'un important programme de formation en process et sécurité: évaluation de chacun et formation sur les points à améliorer (en 2006, ce programme concernera le personnel de l'atelier four),
- achat d'équipements d'extinction rapide en cas d'incendie de filtres pour 20 K€,
- construction d'un nouveau hangar de stockage pour les produits d'affinage pour 50 K€ (travaux lancés en 2005),
- équipement du personnel d'un casque avec bloc filtre plus léger et plus performant pour 40 K€ sur deux ans,
- aménagement d'un nouveau local cafétéria - pause pour 20 K€

Axes 2006

- H & S:
 - poursuivre les programmes 5 S et "observe"
 - améliorer les conditions de travail de la plate-forme affinage

- améliorer le décoffrage des batteries industrielles
- Environnement:
 - édition d'un rapport environnemental 2004 - 2005
 - contrôle et réfection des sols du hall des matières fours qui date de 15 ans
 - amélioration des confinements des locaux
 - aménagement d'une station de gasoil (cuve extérieure permettant une détection plus facile de fuite)

M. Nagy, maire des Ageux informe les membres qu'il a rencontré récemment les pompiers avec remise de documentation et M. Lhomme confirme avoir effectué deux tests avec les services incendie.

INTERVENTION DE LA DRIRE

Présentation de la situation administrative d'A.P.S.M (annexe 4)

M. Guincêtre rappelle les deux arrêtés préfectoraux réglementant l'exploitation d'A.P.S.M et les seuils s'y référant:

- arrêté préfectoral du 19 juillet 2000
- arrêté préfectoral complémentaire du 29 juillet 2003 autorisant les rejets atmosphériques.

Présentation des contrôles inopinés effectués par la DRIRE (annexe 5)

Les contrôles des rejets atmosphériques de plomb en g/h ont été réalisés au four de fusion n° 3 pendant un cycle complet de cinq heures. Les résultats obtenus sont depuis plusieurs années très inférieurs à la valeur limite préfectorale de 35 g/h.

Les contrôles sur les rejets de poussières au four de fusion n° 3 donnent une mesure inférieure à 10 g/h (prescription préfectorale de 90 g/h).

La DRIRE a également effectué une inspection annuelle au titre des installations classées en mai 2005 et n'a relevé aucune non conformité.

En 2006, les contrôles seront effectués sur des rejets aqueux sur une période de 24 heures

QUESTIONS DIVERSES

M. Lhomme distribue en séance un questionnaire à compléter qui permettra d'évaluer l'impact de la prestation d'A.P.S.M en C.L.I.S et sera utilisé dans le cadre d'audits de qualité

En référence à un courrier reçu en avril 2005 en sous-préfecture de l'association l'IRE OISE, signalant les plaintes de riverains sur les nuisances causées par de mauvaises odeurs, M. Dangreville répond qu'il est difficile d'isoler la ou les entreprises à l'origine de celles-ci. Il conseille, lors de la présence de ces nuisances, de prévenir l'inspection de la DRIRE et de prendre à témoin le maire de la commune concernée.

En préparation de la C.L.I.S 2007 :

- prévoir une visite du site, la dernière s'étant déroulée en 2003,
- transmettre aux membres de la C.L.I.S les documents quelques jours avant la réunion afin de pouvoir la préparer.

M. Rouhier conclut la réunion en remerciant les participants de leur présence

Le Sous-Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DR', is written over a horizontal line.

Daniel ROUHIER